

Communiqué de presse

UE INC. : quand la Commission se prend les pieds dans le tapis !

Le projet UE Inc, porté par la Commission européenne et directement inspiré par les ultralibéraux nord-américains, est l'illustration d'une volonté dérégulatrice et irréfléchie.

À n'en plus douter, les néoprogressistes sont le faux nez des ultralibéraux. En fallait-il la preuve ?

Sous couvert de simplification, le projet permet de créer une société dans le pays de son choix, sans capital social de départ, sans contrôle des apports en capital ultérieurs... C'est le dogme du *zéro contrainte* pour les entreprises. Il faut les *libérer* de toutes ces obligations administratives, nous dit-on.

Mais en réalité, ça n'est rien d'autre que le vrai manuel du petit escroc... Création de la start-up, commandes passées aux fournisseurs et, une fois le tout livré ou reçu... D'un simple clic, disparition de la société, et le lendemain, création d'une nouvelle société... Et les fournisseurs restent sur le carreau...

Il n'y a pas à dire, les promoteurs d'un tel projet, ce sont des génies (*sic*) !

Le particulier, comme la TPE, la PME, comme dans une moindre mesure les multinationales, sont contraints par les nombreux textes européens et nationaux de lutte contre le blanchiment. Pour le particulier, le simple fait de payer 1 000 € en espèces doit déclencher une alerte à l'organisme de lutte contre la criminalité : Tracfin. Pour la réception ou l'envoi d'un virement de 3 000 € et 5 000 € pour les TPE/PME, même chose ! Signalement à Tracfin.

Eh bien, grâce à UE INC., rien de tout cela pour les start-up ! Aucune déclaration et aucun contrôle !

Pourquoi un tel régime dérogatoire ? Pourquoi crier sur tous les toits que l'on veut lutter contre la criminalité, le blanchiment... Alors que dans le même temps, ces nouvelles sociétés seraient exemptées de toutes les contraintes pesant même sur les particuliers ?

La conclusion est simple : pour les néoprogressistes la dérégulation l'emporte sur la lutte contre la criminalité. Les citoyens européens vont être heureux d'apprendre que l'Union européenne leur impose des règles dans un soupçon généralisé de criminalisation, alors que pour d'autres c'est... *open bar* !

La FTM-CGT revendique un retour *au bon sens et à la cohérence* ! Est-ce encore envisageable ?

Montreuil, le 8 juin 2026

Contact presse
Stéphane Flégeau
06 64 99 30 02